

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 8 juin 2022
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 21 juin 2022

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à vingt heures - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présente () : P Procuration : Po Absente (e) : A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T		X	
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S			
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S			
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T			
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S			X
AUBONNE	CCM	COMBE Pierre	DELEGUE	T			X
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S			
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T			X
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S			
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S			
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T			X
	CCLL	LESPRIT Odile	DELEGUE	S			
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S			
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T			
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X		
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	POMMEY Orianne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BRENOT Denis	DELEGUE	T			
	CCPHD		DELEGUE	S			
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T			
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S	X		
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S			
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X
	CCLL	BICHOT Yannick	DELEGUE	S			
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T			X
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S			
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S			
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S			
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S			
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T			X
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S			
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S			
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T			
	CCDB	BUSSIERE Jean-Baptiste	DELEGUE	S	X		
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S			
COURTETAÏN-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T			
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S	X		
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T			X
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S			
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S			
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T			
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S	X		
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S			
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T			X
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présente () : P Absente () : A Procuration : Po Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T	X		
ETALANS	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X		
ETRAY	CCPHD	FAINDT Louise	DELEGUE	S			
	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T			X
EYSSON	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S			
	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X		
FALLERANS	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
FLANGEBOUCHE	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T			X
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T			X
GERMEFONTAINE	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T			
GLAMONDANS	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S	X		
	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X		
GONSANS	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S			
	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T	X		
GOUX-SOUS-LANDET	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T			X
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S			
	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T			X
GUYANS-DURNES	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T	X		
GUYANS-VENNES	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSENNIN Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X
LAVANS-VUILLAFANS	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			
	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X		
LAVIRON	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X		
LES MONTS RONDS	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S			
	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X		
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T			X
LES PREMIERS SAPINS	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINTET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	MOUROT Patrick	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	BEPOIX Gérald	DELEGUE	T			X
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
LODS	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T			X
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
LONGECHAUX	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	PICETTI Christian	DELEGUE	S			
LONGEMAISON	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T			X
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
LONGEMAISON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T			
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S	X		
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S			
MONTIVERNAGE	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X
	CCDB		DELEGUE				
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T			X
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S			
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T			X
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S			
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S			
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S	X		
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T			X
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S			
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S			
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T			X
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S			
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S			
	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T			X
CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S				
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T			
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S	X		
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S			
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T			X
	CCLL	PIERRET Boris	DELEGUE	S			
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T			
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S	X		
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T		X	
CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S				
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S			
OSSE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T		X	
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S			
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S			
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S			
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T			X
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S			
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S			
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CUCHEROUSET François	DELEGUE	S			
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PRETRE Mélanie	DELEGUE	S			
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X		
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S			
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T			
	CCLL	CHASSOT Laurent	DELEGUE	S	X		
SAINT-GORGON-MAIN	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X		
	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S			
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T	X		
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S			
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X		
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S			
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T	x			
	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	x			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	x			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T		x		
TREPOT	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T				x
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				x
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
VALDAHON	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T			x	
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			x	
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	x			
VENNES	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T		x		
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	x			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T				x
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
TOTAL					60	8	27	14

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune des Premiers Sapins pour la mise à disposition d'une salle de réunion adaptée.

M. le Maire, des Premiers Sapins étant excusé, M. Thierry DEFONTAINE, 3^{ème} Vice-président, présente la commune.

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Adam les Passavant (Mme Ghislaine DELEUZE), Bartherans (M. Régis KOUZMINE), Bouclans (M. Gino MICHEL), Cessey (M. Patrick TELES), Cléron (M. Rudy GALLY), Epenouse (M. Jean-Paul BARBIER), Etalans (M. Michel LENGLET), Longechaux (M. Yannis TATTU), Longemaison (M. Claude BRISEBARD), Montrond-le-Château (M. Guillaume LOPES, M. Pascal PERRIN), Orchamps-Vennes (M. Julien PRILLARD – M. Gilles FOURNIER), Ornans (M. Daniel PERNIN), Osse (M. Charles PIQUARD), Tarcenay-Foucherans (M. Maxime GROSHENRY), Trepot (M. Stéphane HENRIOT-COLLIN – M. Pierre PROST).

Les délégués de Bartherans n'ayant pu venir, M. Yves MOUGIN, Maire, les représente à cette séance mais n'a pas voix délibérative. La commune est excusée.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2022
2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

- 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
- 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Point sur les interconnexions**
 - 3.1 Avec le SIAEP du Plateau des Combes
 - 3.2 Avec Ouvans et Landresse
- 4. Point sur les futures adhésions**
- 5. Prise en compte de nouveaux membres de la commission « Relations partenariales et Communication »**
- 6. Schéma directeur et schéma de distribution en eau potable des communes adhérentes :**
 - 6.1 Approbation du schéma directeur et de la modélisation
 - 6.2 Approbation des schémas de distribution des communes
- 7. Contrat de Délégation de Service Public (2015-2027) :**
 - 7.1 Approbation de l'avenant n°7 et de la modification du règlement de service induite
 - 7.2 Approbation de l'avenant n° 8 : révision du contrat
- 8. Approbation des modifications du règlement des interventions**
- 9. Finances/Budget :**
 - 9.1 Approbation des tarifs de l'eau lissés jusqu'en octobre 2025 – part syndicale
 - 9.2 Approbation de l'avenant n°9 du contrat DSP : harmonisation des tarifs appliqués par le délégataire (Gaz et Eaux) jusqu'en octobre 2024 – hors actualisation
- 10. Questions diverses**
 - Travaux d'amélioration énergétique des bureaux du SIEHL : état d'avancement
 - Point sur la rencontre avec le Syndicat de Froidefontaine
 - Calendrier

Avant d'ouvrir la séance, M. Philippe BOUQUET, Président, sollicite un délégué pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Alice DELACHAUX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 21 février 2022

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Point le cas échéant sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président qui présentera le travail effectué par chacune des commissions :

2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Compte rendu de la réunion du 3 mai :

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente fait un point sur les dossiers travaillés lors de cette réunion :

- **Le site Internet :** <https://siehl25.fr/fr/>

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente présente le site finalisé. Elle remercie les membres de la commission pour leur investissement et tous ceux qui ont participé à sa relecture.

Elle invite les délégués à visiter le site et indique que toutes remarques constructives seront les bienvenues.

- **Sécheresse :**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente explique que, depuis plusieurs années, des périodes de sécheresses conséquentes sont constatées engendrant une augmentation des consommations.

Elle indique que la commission a travaillé sur un article et sur des slogans qui seront mis en ligne sur le site.

Concernant la situation du Département et donc sur le périmètre du SIEHL, toutes les informations (arrêtés, plaquette sur les restrictions,...) peuvent être retrouvées sous PUBLICATIONS> Sécheresse-restrictions.

Elle rappelle que depuis le 6 juin, le Doubs est en Alerte niveau 1. Toutes les restrictions liées à ce niveau 1 peuvent être retrouvées sur le site du SIEHL : <https://siehl25.fr/fr/rb/1619438/secheresse-restrictions> (plaquette) ou sur le site de la Préfecture : <https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

▪ **Site de Gaz et Eaux :**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que Gaz et Eaux offrait la possibilité pour le SIEHL d'avoir sa propre identité visuelle sur leur site et précise que le site du SIEHL a également des liens avec leur site, notamment pour les fuites, les factures etc...

La commission a proposé d'insérer une phrase indiquant la création du site : « Découvrez le SIEHL à travers le site internet siehl25.fr.... Bel été à tous ... en économisant l'eau ».

▪ **Changement du traitement de l'eau :**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que la communication sur ce point sera succincte, et ce, afin de ne pas susciter plus d'inquiétude que nécessaire aux abonnés.

▪ **Travaux :**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente explique que des articles sur les travaux en cours seront proposés à l'Est Républicain. Les communes ont été sollicitées pour avoir les coordonnées du correspondant qui opèrent sur leur secteur.

Elles remercient par avance les communes qui ne l'ont pas encore transmis de le faire prochainement.

M. le Président remercie Mme la 1^{ère} Vice-Présidente et les membres de la Commission pour leur travail de qualité.

2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président fait un point sur l'état d'avancement concernant les dossiers en lien avec le contrat DSP, notamment :

- Schémas des réservoirs : 10 nouveaux schémas des chambres de vannes ont été transmis par Gaz et Eaux, ce qui porte le total à 49 schémas produits sur 88 existants.

- Etat des renouvellements des compteurs de plus de 15 ans : Au 31 décembre 2021, il restait 451 compteurs de plus de 15 ans, auxquels s'ajoutent 460 compteurs de 2006.

Au 25 avril 2022, il reste 582 compteurs de plus de 15 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, 675 compteurs ont été remplacés sur le SIEHL et sur GBM, dont 329 sur le SIEHL.

M. le Président précise qu'on parle de compteurs inaccessibles, ceux qui se trouvent à l'intérieur des maisons ou des jardins.

- Etat sur le renouvellement des branchements : Ce sont 86 branchements qui ont été renouvelés en 2022, dont 64 sur le SIEHL.

La répartition entre GBM et le SIEHL est respectée (25.6 %/ 74.42%).



- Information sur les contentieux et gros impayés : Les dossiers de contentieux ou impayés supérieurs à 5 000 € ont été présentés pour un montant de 98 185.31 €. 7/24

- Règlement de service : récupération des adresses mails et envoi des modifications aux abonnés : Une information a été transmise aux communes adhérentes pour informer les abonnés d'une possibilité d'inscription sur le site de Gaz et Eaux. Ceci permettrait de récupérer un maximum d'adresses mails.

M. Larne a précisé que seuls les abonnés ayant validé leur consentement d'utilisation des données personnelles pourront avoir un envoi par mail.

- Données consommateurs sur feeder : Les releveurs ont identifié (sur la base clientèle) 96 branchements feeder sur les communes ayant un rendement supérieur à 100%. Ces données permettront d'affiner les rendements donnés à titre indicatif dans le Schéma directeur.

- Intégration des données des Poteaux incendies au SIG : Les données ont été transmises par le SIEHL à SDGE sous le formalisme demandé par Gaz et Eaux pour intégration au Système d'Information Géographique (SIG).

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle **les travaux et études engagés** :

- Télégestion et report d'index : 13 sites ont été équipés en 2019, 11 sites en 2020, et 27 sites en 2021, et 13 sites complémentaires. En 2022, 9 sites ont été équipés et il reste 8 bons de commandes en cours.

Soit 60 sites équipés au total et 13 complétés.

Ces équipements devront être intégrés au contrat.

- Remplacement des échelles et gardes corps : Le marché a été attribué à Gaz et Eaux. Ce sont 81 échelles et 35 gardes corps qui devront être remplacés sur trois ans. 22 sites ont été équipés en 2021 et 12 sites en 2022 pour un programme de 32 sur l'année 2022.

Un planning a été réalisé pour répartir les remplacements sur l'année et en fonction des lavages de réservoirs.

- Evolution du système de désinfection : Le SIEHL et GBM ont travaillé conjointement à la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre qui est en cours de consultation pour l'équipement des sites.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappellera **les sujets contractuels** :

- Retard de facturation eau – Pierrefontaine-Les-Varans - Chevigney les Vercel : Le SIEHL a envoyé un courrier à Gaz et eaux suite à un retard de facturation.

Gaz et Eaux a répondu par courrier le 3 mai 2022 pour s'excuser de ne pas avoir prévenu le SIEHL plus tôt.

Les abonnés ont été informés par un courrier, et les relances ont été décalées. Des modalités de paiement adaptées pourront être octroyées.

- Délai de traitement des dégrèvements : Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion trimestrielle avec la responsable du service dédié.

- Information sur la proposition d'assurance SUEZ lors des abonnements : une assurance « Homeserve » est proposée aux abonnés lors des appels téléphoniques à la plateforme Suez. Il a été demandé que ce service ne soit plus proposé aux abonnés du SIEHL.

Le SIEHL va se renseigner règlementairement sur l'utilisation des données du contrat dans le cadre commercial.

M. le Président remercie M. le 2^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et Mme Cécile Pernin, technicienne du syndicat pour le travail effectué tout au long de l'année.

2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président expose aux délégués que des entreprises liées contractuellement avec le SIEHL pour la réalisation de travaux ont sollicité des demandes d'indemnisation face aux augmentations des matières premières qu'elles subissent ces derniers mois.

Ces demandes sont fondées sur la théorie de l'imprévision codifiée à l'alinéa 3 de l'article L.6 du Code de la Commande Publique, qui permet au titulaire d'un marché public d'ouvrir droit à indemnisation des charges extracontractuelles. Ces charges doivent être conséquentes à un événement imprévisible, extérieur aux parties et bouleverser l'économie du marché. Le bouleversement du marché implique un déficit d'exploitation. Cependant, les éléments transmis par les entreprises ne permettent pas d'apporter la preuve, ni ne justifient les déficits subis dans l'exécution des travaux diligentés par notre Syndicat. Aucun élément factuel ne permet d'arrêter des montants d'indemnisation.

Le syndicat a déjà rencontré des entreprises et 4 courriers sollicitant les indemnités ont été reçus. Il leur a été rappelé que le SIEHL était sensible à la santé financière des entreprises partenaires tout en ayant une gestion responsable des investissements prévus ou engagés. Aujourd'hui, le syndicat souhaiterait que les entreprises puissent apporter la preuve de leur marge sur les comptes des années antérieures.

M. le Président précise également que la démarche a été voulue conjointe avec la CCPHD qui conduit des marchés en groupement sur l'assainissement et qui est sollicitée de la même manière par les mêmes entreprises. Une réponse identique et conjointe leur sera adressée.

M. le 3^{ème} Vice-Président, présente un point sur l'avancement des travaux.

▪ Point sur les travaux depuis la dernière réunion du Comité Syndical :

➤ TRAVAUX AEP RECEPTIONNES :

CONSULTATION AEP 2021 -1

• St Juan : Rues de l'église et Zénobert

MOE André	7 581.00€
Entreprise CUENOT ET FILS TP	148 606.80€
Participation du SIEHL	10 800.00€
total	166 987.80€

CONSULTATION AEP 2021 -2

• Étalans : Rue des Accots

MOE André	3 799.50€
Entreprise CLIMENT TP	43 079.20€
Participation du SIEHL	5 500.00€
total	52 378.70€

• Guyans-Vennes : Route de Consolation/Grande Rue

MOE André	7 399.50€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	116 672.94€
total	124 072.44€

• Tarcenay-Foucherans : Rue Champs Lambert (Tarcenay)

MOE André	8 122.50€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	101 889.33€
total	110 011.83€

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2021 (eau / assainissement)

• **Pierrefontaine-Les-Varans :**

MOE JD BE	7 920.00€
Lot 1 Entreprise VERMOT Rues du Cray et planche du Cray	182 668.30€
total	190 588.30€

➤ **TRAVAUX AEP TERMINÉS :**

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2021 (eau / assainissement)

• **Vercel : Grande Rue**

MOE André	3 799.00€
Entreprise VERMOT TP	151 225.00€
total	155 024.00€

CONSULTATION AEP 2021 -1

• **Les Premiers Sapins (HautePierre-le-Châtelet) :**

MOE André	7 405.00€
Entreprise COLAS	94 792.00€
total	102 197.00€

FORAGE

• **Montgesoye : lot 2 équipements des forages (Evolution du traitement de l'eau)**

MOE REILE	2 500.00€
Société GAZ et Eaux	87 807.53€
total	90 307.53€

➤ **TRAVAUX AEP EN COURS :**

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2021 (eau / assainissement)

• **Les Premiers Sapins (Chasnans) :**

MOE BEJ	10 540.00€
Entreprise VERMOT TP	260 902.52€
total	271 442.52€

➤ **TRAVAUX AEP A DEMARRER :**

FORAGE

• **Lods : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)**

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)

• **Pierrefontaine-Les-Varans : Rues de la pépinière et de Belmont**

MOE JD BE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
total	128 129.40€

• **Etray : Chemin neuf**

MOE SIEHL	-
Entreprise PELLEGRINI	113 695.58€
total	113 695.58€

• **Les Premiers Sapins (Nods) :**

MOE BEJ (pris en charge par la commune)	-
Entreprise BOUCARD TP	50 335.00€
total	50 335.00€

M. le Président remercie M. le 3^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et M. Matthieu Caprani, technicien du syndicat pour la préparation des marchés, leur suivi et leur évaluation ainsi que les propositions faites pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine du syndicat.

2.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président, fait un point sur sa commission.

Il présente les points évoqués lors de la réunion du 2 mai :

- Présentation du cabinet retenu pour le contrôle financier du délégataire

Il rappelle que le Bureau a validé l'offre de KPMG pour l'assistance au contrôle du RAD (Le rapport annuel du délégataire).

- Présentation du déroulement de la mission et méthodologie

PHASE	OBJECTIFS	DEROULEMENT
1 : contrôle de l'exécution des contrats de délégation	<ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance et analyser les stipulations du contrat de délégation et de leurs avenants - contrôler les modalités d'application par le délégataire - recenser les dysfonctionnements ou points d'optimisation constatée, évaluer les risques juridiques potentiels et proposer des mesures correctives adaptées - mesurer l'ensemble des engagements contractuels dus par Gaz et Eau en tant que délégataire du syndicat 	<p>L'analyse préalable du contrat des annexes et avenants sera réalisée dans les locaux du prestataire, notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligation de moyens et de résultats • gestion patrimoniale • propriété des compteurs au SIEHL • calcul d'actualisation des différents prix contractuels • reversement au profit notamment du syndicat • obligation fiscale • pénalité
2 : analyse et contrôle économique et financier	<ul style="list-style-type: none"> - analyser contrôler la sincérité, la pertinence et la cohérence des comptes-rendus financiers - s'assurer de la permanence des méthodes - mesurer le réel niveau des charges et produits par rapport au prévisionnel d'exploitation - évaluer l'équilibre économique réel de l'exploitation par rapport au 	<p>Les analyses et contrôles porteront sur l'exercice 2020 et feront l'objet d'une ventilation par zone géographique et par thématique.</p> <p>Ces analyses et contrôles seront réalisés sur les éléments économiques et financiers qui auront été collectés auprès du délégataire au cours de la phase précédente.</p>

	<p>compte d'exploitation prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser l'économie générale du contrat - apprécier les négociations possibles du syndicat avec le délégataire - contrôler et analyser l'évolution des charges directes indirectes - suivre les charges de renouvellement 	<p>Des réunions de travail chez le délégataire seront prévues pour approfondir l'analyse des pièces reçues et contrôler les éléments qui seraient disponibles uniquement sur site.</p>
--	--	--

- **Planning**

À compter de la transmission du rapport annuel au cabinet, il faudra compter un délai de 3 mois pour la réalisation et la restitution du contrôle.

Le délai d'exécution de cette mission se décomposera ainsi :

- Mois 1 (juin 22) : réception et analyse des rapports annuels du délégataire, envoi aux délégataires de la liste des pièces justificatives à fournir
- Mois 2 : date limite pour la transmission des pièces justificatives analyse et contrôle
- Restitution du rapport au syndicat pour le début du mois 4 (septembre 2022).

Une réunion intermédiaire se tiendra le 4 juillet avec la Commission de Contrôle Financier.

❖ *M. Jean-Marie DREZET, délégué d'Echevannes demande si le SIEHL a veillé à ne pas retenir un cabinet qui aurait un intérêt ou des liens avec le délégataire.*

M. le 4^{ème} Vice-Président indique que le SIEHL a fait le nécessaire et précise d'ailleurs que le Cabinet Mazars étant commissaire aux comptes de Suez, il n'a pas été retenu car il ne pouvait pas être juge et partie.

M. le Président remercie M. le 4^{ème} Vice-Président, les membres de la Commission et les agents du syndicat pour le travail réalisé.

3. Point sur les interconnexions

3.1 Avec le SIAEP des Combes (Fuans / Fournets-Luisans / les Combes)

M. le Président rappelle que le syndicat du Plateau des Combes adhèrera au SIEHL au 1^{er} janvier 2025. Il indique aux délégués que les marchés ont été notifiés début janvier.

Une rencontre avec M. le Sous-Préfet a eu lieu le 9 mars 2022 car il avait été évoqué que le projet nécessiterait le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale du fait qu'il dépassait le seuil de la rubrique 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances (Seuil à 2 000 m², projet à 2 610 m²).

Malgré cette rencontre, un arrêté préfectoral portant examen au cas par cas qui suspend le démarrage des travaux a été adressé au SIEHL fin mars.

Un recours a été transmis à la DREAL et une rencontre avec M. le Préfet a eu lieu ce jour.

M. le Président indique que la réunion a été constructive et que la préfecture valide le démarrage des travaux pour septembre - octobre 2022 avec le respect de prescriptions présentées dans le rapport.

Il précise que les notifications des subventions reçues s'élèvent à 742 000€ pour l'Agence de l'eau et 625 000€ pour le Département.

Il rappelle que le SIAEP des Combes a la capacité de prendre en charge le financement de ces travaux notamment avec les volumes vendus et le prix actuel du SIAEP des Combes (3,66€) qui

est 1 euro supérieur à celui du SIEHL. Une logique de convergence des prix devra être mise en place.

3.2 Avec les communes de Landresse et d'Ouvans

M. le Président indique que les emprunts pour les communes ont été validés, fin avril, à un taux de 1.24% pour Landresse et 1.34% pour Ouvans, sur 25 ans auprès de la Banque Populaire.

Il rappelle que ces emprunts seront pris en charge par le SIEHL au 1^{er} janvier 2023 suite à l'adhésion des deux communes.

Il a été demandé à Gaz et Eaux d'anticiper ces adhésions et la reprise du réseau, pour qu'au 1^{er} janvier 2023 tout soit opérationnel.

Les travaux sont en cours.

- ❖ *M. Serge ROSSETTO, délégué de la commune d'Adam les Vercel souhaiterait avoir des précisions sur la dernière facture d'eau reçue, car il a constaté une augmentation non négligeable de sa facture.*

M. le Président l'invite à venir en discuter en fin de séance, mais tient à préciser que la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, qui a pris la compétence assainissement, a délégué la facturation à un prestataire qui est la société Gaz et Eaux, également fermier du SIEHL. De ce fait, les nouvelles factures reçues tiennent compte d'une partie eau potable mais également d'une partie assainissement. Ce qui expliquerait une telle augmentation.

4. Point sur les futures adhésions

Chatillon-sur-Lison :

M. le Président rappelle que la commune de Chatillon-sur-Lison avait entrepris des démarches pour adhérer au syndicat.

Or, le SIEHL a reçu un arrêté préfectoral portant création d'une commune nouvelle : CUSSEY SUR LISON (regroupant les communes de Chatillon sur Lison et de Cussey sur Lison) au 1^{er} janvier 2022.

Suite à une rencontre avec le Maire de la commune nouvelle, la collectivité a choisi de solliciter une vente d'eau en gros pour Chatillon-sur-Lison.

Un compteur doit donc être installé en limite de territoire.

Le Cabinet KPMG travaille sur une proposition de vente d'eau en gros.

M. le Président précise d'ailleurs que le syndicat réexamine tous les contrats de vente d'eau en gros, afin de rediscuter des tarifs.

Loray :

M. le Président explique que la collectivité avait validé d'importants travaux sur son réseau d'eau qui devaient être subventionnés à hauteur de 60%, car la commune se situait en ZRR.

L'Agence de l'Eau ayant refusé de subventionner ces travaux, le Maire a préféré ne pas donner suite aux travaux envisagés pour le moment.

M. le Président précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec la commune et qu'un nouveau courrier rappelant les conditions d'adhésion (tarifs, état du réseau...) au SIEHL leur a été adressé dernièrement.

Arc-sous-Cicon :

M. le Président indique que la collectivité a lancé son schéma directeur qui devrait se terminer fin 2022. Parallèlement, la commune a réalisé une étude sur les scénarii d'interconnexion au réseau du SIEHL. Une réunion a eu lieu le 2 juin 2022 pour présenter les résultats au SIEHL.

Une alimentation globale du village, durable dans le temps, est privilégiée par la commune et cette vision est partagée par le SIEHL. Un plan de financement de l'interconnexion sera proposé prochainement par la commune.

Le SIEHL travaille parallèlement sur les conditions d'adhésion de la commune (tarif appliqué aux abonnés d'Arc-sous-Cicon).

Syndicat de Vellerot les Vercel :

M. le Président rappelle que le Syndicat de Vellerot-les-Vercel a lancé son schéma directeur. Une étude financière a été demandée au Cabinet KPMG et la restitution a eu lieu le 26 octobre 2021 où un tarif cible a été présenté pour tenir compte du caractère pluriannuel des travaux de réhabilitation du réseau.

M. le Président précise que le SIEHL va se concentrer sur la gestion de la fin du contrat de DSP et sur les adhésions en cours. Il indiquera que les communes non-adhérentes devront, avant de solliciter une adhésion, entreprendre les démarches et notamment mettre des actions visant à montrer leur détermination à l'égard de l'évolution du service de l'eau, à savoir prix de l'eau, connaissance du patrimoine, investissement pour le maintien de son patrimoine et mise à jour du schéma directeur.

- ❖ *M. Jean-Marie DREZET délégué d'Echevannes demande des précisions concernant les contrats de vente d'eau en gros, existe-t-il un tarif unique ? Et quels sont les montants de ces différents contrats ?*

M. le Président précise que les tarifs dépendent de plusieurs critères et notamment des volumes vendus. Il explique que chaque contrat a un tarif et qu'il devient nécessaire de tout remettre à plat. Concernant la vente d'eau en gros avec Grand Besançon Métropole, il précise les tarifs suivants : 0,09€HT du m³ jusqu'à 1 000 000 m³, puis 0,07€HT de 1 000 001 à 1 400 000 m³ et 0,65€ HT du m³ au-delà.

M. le Président explique que la rediscussion des contrats de vente d'eau en gros vise une cohérence des tarifs. Il s'agit également de rendre plus attractif le fait d'être adhérent au syndicat que de bénéficier d'un contrat de vente d'eau en gros.

- ❖ *Un délégué demande si le syndicat a les ressources nécessaires pour livrer de l'eau en quantité et en qualité aux communes adhérentes, aux nouvelles interconnexions et aux communes bénéficiant de vente d'eau en gros.*

M. le Président indique qu'à ce jour, ce sont environ 15 000 m³/jour qui sont livrés chaque jour aux abonnés et aux collectivités bénéficiant de vente en gros, sachant que le SIEHL est allé jusqu'à 19 000 m³/jour en période de forte demande et qu'il a une capacité de 23 000 m³/jour. Il est donc possible d'accueillir de nouvelles communes tout en ne négligeant pas la recherche de nouvelles ressources. Aujourd'hui, le SIEHL joue un rôle de solution pour les communes qui voient leurs ressources karstiques diminuer.

5. Prise en compte de nouveaux membres de la commission « Relations partenariales et Communication » :

220614-01

M. le Président rappelle que par délibération du 27 juillet 2020, le Comité syndical a validé la constitution de la Commission « Relations partenariales et Communication » comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Présidente de commission : Mme la 1 ^{ère} Vice-Présidente : Mme ROBERT Marie-Christine	Mme VIENNET Marguerite
M. BOUQUET Philippe	M. DEFONTAINE Thierry
Mme ANGIOLINI Pascale	
M. GROSHENRY Maxime	

Suite à de nouvelles demandes, le comité syndical est invité à valider la nouvelle composition présentée lors de l'assemblée.

M. le Président rappelle que par délibération n°200727-17b, les commissions du SIEHL ont été créées et validées.

Suite à de nouvelles demandes il convient de modifier la Commission « **Relations partenariales et Communication** », sachant que les autres commissions restent inchangées.

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la nouvelle composition de la Commission « Relations partenariales et Communication » comme suit :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Présidente de commission : Mme la 1 ^{ère} Vice-Présidente : Mme ROBERT Marie-Christine	Mme VIENNET Marguerite
M. BOUQUET Philippe	M. DEFONTAINE Thierry
Mme ANGIOLINI Pascale	M. GUINCHARD Christian
M. GROSHENRY Maxime	
Mme PETITLAURENT Anne-Marie	

- Dit que les autres commissions restent inchangées :

Commission « Délégation de Service Public et Régies »

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission M. le 2 ^{ème} Vice-Président – M. PERROT Noël	M. BRISEBARD Claude
M. BOUQUET Philippe	M. GROSHENRY Maxime
M. DIRAND Bruno	Mme ROBERT Marie-Christine
M. GUINCHARD Christian	M. DEFONTAINE Thierry
Mme LE HIR Sylvie	
M. LENGLET Michel	
M. TAVERON Romuald	M. AYMONIN Guillaume

Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission : M. le 3 ^{ème} Vice-Président – M. DEFONTAINE Thierry	M. GIRARDET Gérard
M. BOUQUET Philippe	Mme VIENNET Marguerite
M. JEANNINGROS Guillaume	M. LOPES Guillaume
M. KOVACIC Hervé	Mme ROBERT Marie-Christine
M. CLEMENT Marcel	
M. VITALI Pascal	
M. AYMONIN Guillaume	M. TAVERON Romuald
M. COULOT Pierre	
M. BENOIT Pierre	
M. GOY Samuel	
M. CHAUVET Jean	
M. PERROT Noël	
M. PESEUX Gérard	

Commission « Contrôle Financier »

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Président de la commission M. le 4 ^{ème}	Mme ANGIOLINI Pascale

<i>Vice-Président – M. GUINCHARD Christian</i>		
<i>M. BOUQUET Philippe</i>		
<i>Mme PRETRE Béatrice</i>		
<i>M. BARRAND Donat</i>		
<i>M. DEFONTAINE Thierry</i>		
<i>M. PERROT Noël</i>		
<i>Mme ROBERT Marie-Christine</i>		

6. Schéma directeur et schéma de distribution en eau potable des communes adhérentes : retours et/ou modifications des communes

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle qu'en 2021, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a fait réaliser une mise à jour de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, qui a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Syndical du 21 décembre 2021.

Il précise que lors du comité syndical du 21 février 2022, l'approbation du schéma directeur, a été reportée afin de procéder à une relecture plus attentive du schéma de distribution et une harmonisation des échéances de renouvellement des tronçons de canalisation.

Pour rappel, les communes et les délégués ont été consultés :

- par mail du 21 janvier 2022
- par mails du 31 mai et du 2 juin 2022
- relance pour les communes n'ayant pas répondu par mail du 7 juin 2022

6.1 Approbation du schéma directeur et de la modélisation

220614-02

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que le schéma directeur a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et qu'il a abouti à un programme de travaux pluriannuel, destiné à pérenniser l'alimentation en eau potable du SIEHL, sous ses aspects qualitatifs (turbidité, potabilité, ...), quantitatifs (amélioration du rendement de réseau, réduction des pertes, ...) et patrimoniaux. Il servira de base pour les futures demandes de subvention auprès des financeurs habituels, Agence de l'Eau et Département principalement.

M. le 2^{ème} Vice-Président présente les démarches qui ont conduit à classer les tronçons de renouvellement par priorité.

En effet, l'objectif de l'analyse patrimoniale est d'établir un programme de renouvellement des conduites sur la base des données structurales du réseau (diamètre, matériau), des éléments contextuels (trafic, nature des sols...), de l'analyse des résultats issus de la modélisation hydraulique (pression max et variation de pression) et de l'état de vieillissement des conduites (année de pose, fuites).

SAFEGE a proposé en version 1 des longueurs de réseau à renouveler soit à court terme, moyen terme et long terme, selon un taux de renouvellement de réseaux de 1% ou de 2%.

Après avoir constaté une incohérence sur certains tronçons qui pouvaient être à la fois à court terme, moyen terme et long terme, M.M. les 2^{ème} et 3^{ème} Vice-Président, Matthieu CAPRANI et Mme Cécile PERNIN ont retravaillé le schéma pour proposer une version 2 plus cohérente.

Priorité	Longueur en km avant modifications V1	Longueur en km après modifications V2	Echéances	Taux de renouvellement (sur 912 km)
----------	--	--	-----------	--

	1% (renouvellement du réseau)	2% (renouvellement du réseau)			
Court terme	26,52	53,98	35,53	1 à 3 ans	1,30%
Moyen terme	45,70	90,74	85,84	4 à 8 ans	1,88%
Long terme	63,70	127,7	167,1	9 à 15 ans	2,62%
Total général	135,9	272,4	288,47	15	2,11%

Il précise que ces données sont données à titre indicatif et qu'elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Il présente le récapitulatif du programme d'actions.

	Montant investissement sur 15 ans (Valeur 2022) en € HT
Amélioration du fonctionnement hydraulique : y compris renforcement des canalisations et pompes, interconnexions, renforcement du stockage, stabilisateurs et surpresseurs	18 000 000
Renforcement du suivi du système	630 000
Qualité de l'eau	1 500 000
Pérennisation du patrimoine (réservoirs)	4 500 000
Programme de renouvellement des canalisations	33 000 000
Amélioration de la connaissance patrimoniale	1 500 000
TOTAL sur 15 ans	59 130 000

- ❖ *M. Laurent CHASSOT, délégué de Rurey demande comment ont été définies les tronçons à court terme ? s'agit-il de points noirs de distribution ou d'un choix par rapport aux besoins de la population (Futur lotissement)*

M. le Président indique qu'il s'agit principalement de canalisations fuyardes ou vieillissantes et non suite aux projets liés à l'urbanisation des communes.

Il précise également que, pour les communes qui développeraient fortement leurs zones AU, il conviendra de définir un plan de financement qui inclura une participation importante de la commune dans les équipements nécessaires (réseau nouveau, réservoir...).

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider le schéma directeur et la modélisation.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que ce schéma est issu de l'étude confiée à SAFEGE. Ce document établit un diagnostic et une planification des travaux de modernisation et adaptation des réseaux et ouvrages pour les 15 ans à venir. C'est un document de référence qui sera demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guides pour la planification budgétaire. L'exposé de M. le 2^{ème} Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité approuve le rapport final de schéma directeur d'alimentation en eau potable et sa modélisation.

6.2 Approbation des schémas de distribution des communes.

220614-03

M. le 2^{ème} Vice-Président précise que la dernière partie de l'étude concerne la réalisation d'un schéma de distribution de l'eau par commune. Les règles qui ont été appliquées sont :

- Enveloppe urbaine ou zone d'habitat regroupée actuellement desservie par le réseau de distribution
- Parcelles à moins de 100 mètres de part et d'autre du réseau de desserte existant avec accès par voie publique
- Pression disponible dans le réseau de desserte existant supérieure à 1 bar.

Il indique que le SIEHL doit ainsi adopter un schéma de distribution d'eau potable afin de déterminer les zones pour lesquelles une obligation de desserte par le réseau public de distribution s'applique.

M. le 2^{ème} Vice-Président précise que le schéma de distribution ne se substitue pas à la réglementation dans le domaine de l'urbanisme. Il ne rend donc pas un terrain constructible ou non constructible.

Toute modification du réseau devra être rédigée et le schéma de distribution modifié, puis être validé par le comité syndical.

Les délégués du Comité Syndical sont invités à approuver la mise en place de schémas de distribution d'eau potable et les valider.

Vu l'article 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

Considérant que l'article L. 2224-7-1 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des collectivités en matière de distribution d'eau potable.

Que le législateur a souhaité assortir ce principe de l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable en vue de délimiter le champ de la distribution d'eau potable et d'assurer une meilleure transparence des modalités de mise en œuvre du service public d'eau potable.

Que le SIEHL doit ainsi adopter les schémas de distributions d'eau potable des communes membres afin de déterminer les zones pour lesquelles une obligation de desserte par le réseau public de distribution s'applique.

Qu'il résulte de celui-ci que le raccordement au réseau de distribution d'eau potable ne peut être refusé dans les zones définies que dans des circonstances particulières, telles que le raccordement d'une construction non autorisée (art. L. 111-6 du code de l'urbanisme).

Qu'en l'absence de schéma de distribution d'eau potable, l'obligation de desserte qui pèse sur le SIEHL peut s'étendre à l'ensemble du territoire syndical puisque, dans ce cas, l'existence éventuelle de zones non desservies par celle-ci n'est pas prise en compte.

Qu'il est proposé en annexe un schéma de distribution spécifique pour chaque commune membre du SIEHL

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- *Approuve la mise en place de schémas de distribution d'eau potable sur les communes adhérentes*
- *Valide les schémas de distribution transmis aux communes*
- *Dit qu'ils sont également consultables au SIEHL*

7. Contrat de délégation de service public (2015 - 2027) :

7.1 Approbation de l'avenant n°7 et de la modification du règlement de service induite

220614-04

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle aux délégués que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par :

- ✓ **L'avenant N°1** visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, ayant pour objet :
 - de modifier l'annexe N°2 du règlement de service actuellement en vigueur
 - de définir les conditions de généralisation de la télérelève et des téléservices associés sur le territoire d'Avanne-Aveney
 - d'adapter en conséquence les engagements de travaux de renouvellement par le délégataire et préciser les obligations d'achat d'eau en gros
- ✓ **L'avenant N°2** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet le retrait de la CAGB (CUGBM)
- ✓ **L'avenant N°3** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet la modification tarifaire appliquée aux usagers du service sur le périmètre où la CAGB (CUGBM) est autorité délégante
- ✓ **L'avenant N°4** visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, ayant pour objet le RGPD
- ✓ **L'avenant N°5** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet l'intégration au contrat les modifications relatives au règlement de service de l'eau potable
- ✓ **L'avenant N°6** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet de préciser les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire de la CUGBM et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il indique le contexte de l'avenant n°7 à savoir la prise en compte de la réglementation s'appliquant aux contrats de concession de service public en cours en matière d'eau et d'assainissement : la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme ».

L'article 1^{er} de la loi impose à tout organisme chargé de l'exécution d'un service public **le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité**, que cette exécution soit confiée directement par la loi ou par le règlement ou via l'attribution d'un contrat de la commande publique.

La loi impose au titulaire d'un contrat de la commande publique, pour autant que ce contrat lui confie l'exécution d'un service public, **d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.**

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider cet avenant n°7 et approuver les modifications induites sur le règlement de service public.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020 et par les avenants n°5 et 6 visés en Préfecture le 10 janvier 2022.

*Il convient de prendre en compte la réglementation s'appliquant aux contrats de concession de service public en cours en matière d'eau et d'assainissement : la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite « Loi contre le séparatisme » imposant à tout organisme chargé de l'exécution d'un service public **le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité.***

L'exposé de M. le 2^{ème} Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- *approuve l'avenant n°7 tel qu'il a été présenté*
- *valide les modifications induites dans le règlement de service public*
- *rappelle que dans le cadre du contrat tripartite la CUGBM doit également l'approuver dit que le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date du visa de la Préfecture.*
- *autorise le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.*

7.2 Approbation de l'avenant n°8 : Révision du contrat

220614-05

M. le 2^{ème} Vice-Président expose que par courrier du 12 novembre 2021, le SIEHL a sollicité le délégataire pour :

- L'intégration d'un certain nombre d'équipements patrimoniaux
 - Redimensionnement du Surpresseur de Courtetaïn et Salans
 - Nouveau Surpresseur d'Avoudrey
 - Déplacement du surpresseur d'Orchamps Venues - Les Prés
 - Equipements de télégestion dans les réservoirs et sur le réseau
 - Nouveaux puits de Montgesoye
 - Modélisation du réseau du SIEHL
 - Rechloration le Peu...

- Une révision des tarifs du contrat car la moyenne des volumes vendus des trois dernières années (abonnés et collectivités) connaît une variation de plus de 10 % par rapport au volume initial de comparaison de 3 159 000 m³ par an.

Il présente la proposition de Gaz et Eaux :

		Charges	Recettes	Delta
Réel	Hausse des charges EDF suite à hausse assiette	84 780.00 €		
	Hausse achat d'eau suite hausse assiette	7 932.00 €		
	Hausse réactifs suite hausse assiette	3 258.00 €		
	Surpresseur Courtetaïn	515.00 €		
	Rechloration Le Peu	1 540.00 €		
	11 analyseurs Bioxydes	9 752.00 €		
	Turbidimètres en ligne Montgesoye	189.00 €		
	Surpresseur Avoudrey	1 395.00 €		
	Télésurveillances installées 2015	32 838.00 €		
	9 débitmètres en limite EPCI	4 086.00 €		
	Propositions	Maintenance de la vanne de décharge S3	2 443.00 €	
Turbidimètre Suchaux		1 131.00 €		
Inspection Télévisée Forages		3 589.00 €		
Extinction incendie Sucrue Montgesoye		7 022.00 €		
Ouvans Landresse		52 916.00 €		
Sécurisation Com Montgesoye Sucrue		2 830.00 €		
Réel	Recettes hausse des volumes		185 633.00 €	
	Volumes Ouvans Landresse recettes parts fixes Ouvans Landresse		20 651.00 €	
			9 665.00 €	
	TOTAL	216 216.00 €	215 949.00 €	267.00 €

L'impact économique du contrat est considéré comme nul.

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider cet avenant n°8.

M. le 2^{ème} Vice-Président rappelle que le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27

tranche 1	0,5600 €	0,5900 €	0,6000 €	0,7494 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €	0,7594 €
tranche 2	0,4800 €	0,5100 €	0,5200 €	0,6612 €	0,6812 €	0,6812 €	0,7012 €	0,7212 €	0,7312 €
tranche 3	0,3800 €	0,4100 €	0,4200 €	0,5284 €	0,5584 €	0,5584 €	0,5984 €	0,6484 €	0,6784 €

Le Président soumet la proposition du Bureau :

- Evolution des tarifs de la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 :

	Part du Syndicat	Proposition du Bureau d'évolution Part SIEHL	
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.00 €	19.38€
Le m³ d'eau :			
Tranche 1 *De 0 à 300 m ³	0.7594 €	+ 0.00000 €	0.7594 €
Tranche 2 *De 301 à 1 500 m ³	0.7412 €	+ 0.01275 €	0.7540 €
Tranche 3 *Au-delà de 1 500 m ³	0.7084 €	+ 0.01275 €	0.7212 €

- Il présente les évolutions suggérées, à savoir application d'un lissage de la part syndicale jusqu'en octobre 2025 :

	Part du Syndicat	Proposition d'évolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2022	Proposition d'évolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2023	Part syndicale à compter du 01/10/2024	Proposition d'évolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2025
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.0000	19.38 €	0.0000	19.38 €	19.38 €	0.0000	19.38 €
Le m³ d'eau :								
Tranche 1 *De 0 à 300 m ³	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
Tranche 2 *De 301 à 1 500 m ³	0.7412 €	0.01275 €	0.7540 €	0.0054 €	0.7594 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
Tranche 3 *Au-delà de 1 500 m ³	0.7084 €	0.01275 €	0.7212 €	0.01275 €	0.7339 €	0.7467 €	0.01275 €	0.7594 €

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider le tarif de la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 et l'application du lissage jusqu'en octobre 2025 pour arriver à un tarif unique.

M. le Président présente les évolutions suggérées, pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023, de la part syndicale ainsi que le lissage proposé pour arriver à une tranche unique en octobre 2025.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide la proposition du Bureau pour le tarif eau de la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 comme suit :

	Part du Syndicat	Evolution Part SIEHL	Part syndicale à compter du 01/10/2022
Part fixe annuelle par compteur	19.38 €	0.00 €	19.38€
Le m³ d'eau :			
Tranche 1 *De 0 à 300 m ³	0.7594 €	+ 0.00000 €	0.7594 €

Tranche 2	*De 301 à 1 500 m³	0.7412 €	+ 0.01275 €	0.7540 €
Tranche 3	*Au-delà de 1 500 m³	0.7084 €	+ 0.01275 €	0.7212 €

- Approuve le lissage proposé :

	<i>Part syndicale à compter du 01/10/2022</i>	<i>Proposition d'évolution Part SIEHL</i>	<i>Part syndicale à compter du 01/10/2023</i>	<i>Part syndicale à compter du 01/10/2024</i>	<i>Proposition d'évolution Part SIEHL</i>	<i>Part syndicale à compter du 01/10/2025</i>
<i>Part fixe annuelle par compteur</i>	19.38 €	0.0000 €	19.38 €	19.38 €	0.0000 €	19.38 €
<i>Tranche 1</i>	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
<i>Tranche 2</i>	0.7540 €	0.0054 €	0.7594 €	0.7594 €	0.0000 €	0.7594 €
<i>Tranche 3</i>	0.7212 €	0.01275 €	0.7339 €	0.7467 €	0.01275 €	0.7594 €

9.2 Approbation de l'avenant n°9 du contrat DSP : harmonisation des tarifs appliqués par le délégataire (Gaz et Eaux) jusqu'en octobre 2024 – hors actualisation

220614-08

M. le Président indique que le SIEHL a demandé à son délégataire de prévoir une convergence des tranches de facturation avant 2026 (hors augmentation contractuelle).

Il soumet la proposition du délégataire en rappelant que conformément à l'article 41.1 principe d'évolution du contrat DSP : « la rémunération que le Fermier perçoit auprès des abonnés lors de chaque facturation est calculée à partir du tarif de base défini à l'article 39.2..... ».

Pour le périmètre SIEHL hors actualisation :

	<i>Base contrat</i>	01/10/2022	01/10/2023	01/10/2024
<i>Part fixe semestrielle Fo</i>		28,26		
<i>Part proportionnelle au volume consommé Ro (*)</i>				
<i>du 1^{er} au 300^{ème} m³</i>	0,7523	0,7523	0,7523	0,7523
<i>du 301^{ème} m³ au 1 500^{ème} m³</i>	0,7110	0,7110	0,7110	0,7110
<i>à partir du 1 501^{ème} m³</i>	0,5456	0,5906	0,6356	0,6806

Les délégués du Comité Syndical sont invités à valider cet avenant n°9.

M. le Président rappelle que le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27 mars

2020, par les avenants n°5 et 6 visés en Préfecture le 10 janvier 2022 et par les avenants n°7 et 8 en cours de validation.

Le présent avenant n°9 au contrat de délégation a pour objet de simplifier la tarification de la part variable du délégataire sur le territoire du SIEHL en prévoyant une convergence des tranches de facturation avant 2026.

M. le Président présente la proposition du délégataire :

	Base contrat	01/10/2022	01/10/2023	01/10/2024
Part fixe semestrielle Fo	28,26			
Part proportionnelle au volume consommé Ro (*)				
du 1 ^{er} au 300 ^{ème} m ³	0,7523	0,7523	0,7523	0,7523
du 301 ^{ème} m ³ au 1 500 ^{ème} m ³	0,7110	0,7110	0,7110	0,7110
à partir du 1 501 ^{ème} m ³	0,5456	0,5906	0,6356	0,6806

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°9 tel qu'il a été présenté
- rappelle que dans le cadre du contrat tripartite la CUGBM doit également l'approuver
- dit que le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2022
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

10. Questions diverses :

M. le Président propose éventuellement d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité, notamment :

- **État d'avancement des travaux prévus au siège du syndicat**

M. le 2^{ème} Vice-président indique aux membres du Bureau qu'à l'issue de plusieurs échanges avec le SYDED, assistant le syndicat, la consultation de la maîtrise d'œuvre a été lancée le 22 avril jusqu'au 23 mai.

Sur 25 dossiers retirés, aucune offre n'ayant été remise, la procédure est déclarée infructueuse.

Une nouvelle consultation a été lancée en laissant le choix de la date de démarrage pour apporter plus de souplesse.

- **Point sur la rencontre avec le Syndicat de Froidefontaine**

M. le Président informe les membres du Bureau qu'une rencontre a eu lieu le 11 avril 2022 au siège du Syndicat de Froidefontaine. Cette rencontre faisait suite aux travaux réalisés par le SIEF sur ses installations.

Le SIEF sollicitait un partenariat financier avec le SIEHL. Il leur a été rappelé que le SIEHL participait aux amortissements (convention jusqu'en 2029) et que la participation du SIEHL ne devait pas porter sur le renouvellement de matériel et que la future collaboration doit s'installer dans une transparence complète de l'exploitation du SIEF.

Le SIEF doit transmettre des éléments financiers.

- **Calendrier**


Date des prochaines séances :

- **le mardi 18 octobre 2022 à 20h00**
- **le mardi 20 décembre 2022 à 20h00 (DOB)**

M. le Président tient à remercier tous les délégués présents pour leur participation. Il remercie également M. le Maire et les élus de la commune Des Premiers Sapins pour leur accueil.

La séance est levée à 22h00

La Secrétaire,
Mme Alice DELACHAUX



Le Président,
M. Philippe BOUQUET

